

Entrevue avec Bastien Gilbert
Directeur général du Regroupement des centres d'artistes
autogérés du Québec (RCAAQ)

Andréanne Roy

Volume 4, Number 2, Spring 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033540ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033540ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Québécoise de Promotion des Recherches Étudiantes en
Muséologie (AQPREM)

ISSN

1718-5181 (print)

1929-7815 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Roy, A. (2010). Entrevue avec Bastien Gilbert : directeur général du
Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ).
Muséologies, 4(2), 76–86. <https://doi.org/10.7202/1033540ar>

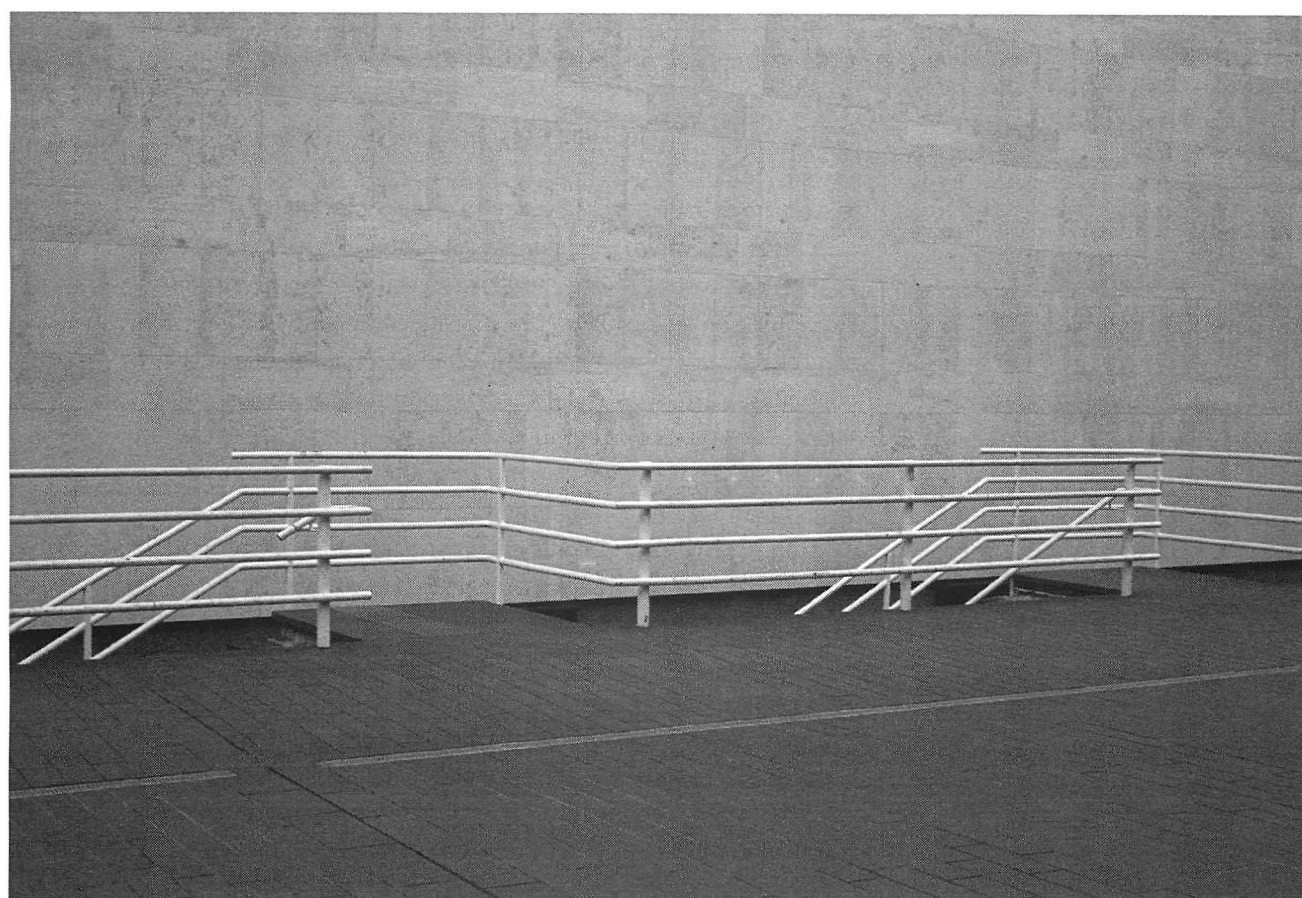
DIALOGUE 1

Andréanne Roy

Entrevue avec Bastien Gilbert

Directeur général du Regroupement
des centres d'artistes autogérés
du Québec (RCAAQ)

ENTREVUE RÉALISÉE LE 18 MARS 2010



Andréanne Roy

Les premiers centres d'artistes canadiens ont vu le jour au début des années 1970, issus de la volonté de collectifs d'artistes de se doter de lieux d'exposition parallèles offrant un cadre de création et de diffusion de leur travail en dehors des contraintes institutionnelles et des exigences du marché de l'art. Quarante ans plus tard, croyez-vous que ces lieux répondent aux mêmes besoins?

Bastien Gilbert

Les centres d'artistes sont ce que j'appelle le système de base de l'art contemporain au Québec, touchant à la fois à la diffusion et à la production, et ce dans pratiquement tous les secteurs. Ils ont vu le jour pour pouvoir faire, pratiquer, montrer, exprimer tout ce qu'il est possible d'exprimer en dehors du marché de l'art. Ils le permettaient à l'époque et le permettent encore aujourd'hui. C'est un système qui autorise l'expression libre, en dehors des règles du marché, même si éventuellement l'action des centres d'artistes influence le marché. Nous sommes devenus une pépinière pour les galeries.

Les centres d'artistes sont apparus à une époque où la validation artistique venait uniquement des grands musées, ce qui a évolué depuis. Les galeries parallèles ou galeries communautaires comme on les appelait à l'époque étaient modestes. Nous ne sommes pas arrivés en cherchant à tout bouleverser, mais nous voulions faire en sorte que les artistes prennent leur place. Je lisais récemment l'ouvrage de Guy Robert, intitulé *L'Art au Québec* depuis 1940, écrit en 1973. L'auteur évaluait à 800 le nombre d'artistes en art contemporain au Québec. Ils seraient maintenant environ 3000. Nous avons mis en place un système qui a participé et participe toujours à l'expression de l'art contemporain et de l'art actuel au Québec.

Andréanne Roy

On dit que le réseau des centres d'artistes québécois est l'un des mieux organisés et des plus solides au monde. Comment expliquez-vous que ce type d'institution se soit particulièrement bien développé ici?

Bastien Gilbert

Cette question est sans doute à mettre en lien avec le contexte de la Révolution tranquille. Le système de l'art contemporain s'est

organisé de la même façon que l'ensemble de la société au Québec, c'est-à-dire autour d'idéaux communautaires, d'idéaux de gauche, d'idéaux de prise de pouvoir par les différents secteurs de la société. Ce fut exactement la même chose dans notre secteur et c'est peut-être pour cela que notre système s'est si bien développé. Il faut également mentionner l'aide des Conseils des arts et, avant leur création, celle des ministères des Affaires culturelles. C'est un système qui a été soutenu par l'État, surtout au Québec.

Il y a aussi la fondation du RCAAQ (Réseau des centres d'artistes autogérés du Québec), en 1986, né de la volonté de ses membres de se doter de services collectifs. Ces services se sont exprimés à trois niveaux. Premièrement la représentation politique : il fallait démontrer que nous vivions d'importants défis financiers, que les centres d'artistes recevaient des sommes largement insuffisantes. Deuxièmement, la formation : nous avons mis sur pied tout un corpus de formations dispensées un peu partout en région. Troisièmement, la promotion du réseau : avec la création en 1989 du *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*, qui paraît aujourd'hui tous les trois ou quatre ans. Ce sont les trois fonctions d'origine qui expliquent la mise en place du Réseau dont l'image a exercé une certaine séduction. C'est de cette façon que le système des centres d'artistes s'est développé, passant de 17 à 60 centres, tout en s'adaptant aux nouvelles pratiques artistiques et à leurs moyens de production et de diffusion.

Andréanne Roy

En favorisant la recherche, la production et la diffusion d'œuvres en arts visuels contemporains, les centres d'artistes autogérés présentent des mandats qui apparaissent semblables à ceux des musées d'art et des centres d'exposition voués à l'art contemporain. Parlez-nous du rôle que les centres d'artistes assument dans l'écosystème des arts par rapport à ces autres lieux de diffusion.

Bastien Gilbert

Dans le cas des musées ou des centres d'exposition, le contrôle du conseil d'administration relève généralement de gens près du milieu des affaires ou de collectionneurs. Dans les centres d'artistes, les conseils d'administration sont composés de praticiens, d'artistes. Pour être un membre régulier du RCAAQ, le conseil d'administration d'un centre doit être composé d'une

majorité d'artistes. Il y aussi beaucoup d'historiens de l'art, de conservateurs, de commissaires, de techniciens, d'administrateurs et de collectionneurs qui vont être membres de nos conseils d'administration.

Il faut par ailleurs préciser que le système des centres d'artistes est très régionalisé. Ils sont présents dans toutes les régions. Sur nos 68 membres, 22 ou 23 sont à Montréal, 10 à Québec, 5 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce système a bénéficié du développement des cégeps et des universités qui ont créé les écoles d'art produisant des artistes qui peuvent rester chez eux et faire de l'art. Ce système régionalisé est une constante et une valeur extrêmement importante des centres d'artistes, ce qui est assez remarquable dans le milieu des arts en général, si l'on compare avec le théâtre, la musique ou la danse.

Andréanne Roy

Plusieurs centres d'artistes semblent de moins en moins «auto-gérés», faisant place à des historiens de l'art et des muséologues au sein de leur personnel. Comment percevez-vous cette transformation?

Bastien Gilbert

Évidemment, le système des commissaires est présent dans les centres d'artistes. Ils sont parfois membres des conseils d'administration, mais sont également invités à participer à la programmation à titre de commissaires invités. Ce mode de fonctionnement est différent de ce que font traditionnellement les centres d'artistes, procédant par appel de dossiers d'artistes évalués par un comité de pairs.

Le rôle du commissaire est une question qui est discutée, tant sur la scène québécoise que canadienne, et les avis sur la question sont partagés. Le RCAAQ a tenu un congrès sur ce sujet qui fut l'occasion de vives discussions sur le rôle et le pouvoir du commissaire qui, pour certains, apparaît excessif et demande à être contrôlé. La question, qui peut pour ainsi dire être abordée dans une opposition de type gauche/droite, oppose un pouvoir concentré entre les mains d'un individu à des idéaux plus communautaires. Le RAAV (Regroupement des artistes en arts visuels du Québec) s'est récemment exprimé à ce sujet dans un docu-

ment où il affirme que les commissaires constituent un danger... la formule est un peu forte ! D'autres prétendent qu'il faut développer le système des commissaires, que celui-ci doit exister pour favoriser la réflexion sur l'art et exprimer d'autres points de vue. C'est donc une question qui est soulevée, discutée, argumentée dans les centres d'artistes.

Andréanne Roy

Représentant une communauté de plus de 2250 artistes et travailleurs culturels, le Regroupement œuvre à la défense des intérêts du milieu. Quels sont les grands dossiers qui vous occupent présentement ?

Bastien Gilbert

Le RCAAQ fait un travail de représentation politique non seulement pour ses membres, mais il est maintenant engagé dans un travail de représentation politique plus globale. Au Québec, nous sommes impliqués au sein du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) avec sept associations nationales d'autres secteurs : musique, danse, métiers d'art, littérature, etc. Le MAL existe pour défendre et améliorer le financement public des arts et des lettres. Notre travail s'exprime autour des grands moments politiques qui peuvent être aussi bien les budgets que les élections. Le Regroupement est également engagé dans la Coalition canadienne pour les arts, pour les mêmes motifs : augmenter le financement public des arts et des lettres. Nous nous exprimons au nom des artistes, des artisans, des écrivains et des travailleurs culturels des secteurs de la création.

Au RCAAQ, les dossiers courants concernent trois services développés depuis cinq ou six ans. D'abord, notre portail d'information présentant l'ensemble de la programmation en art contemporain et en art actuel au Québec. On y trouve l'offre de nos membres, ces 60 fournisseurs de contenus, auxquels s'ajoutent maintenant divers partenaires : musées, galeries, événements, biennales, etc. Nous avons également mis sur pied un service de promotion des publications, afin que les petits éditeurs que sont les centres d'artistes puissent toucher d'autres clientèles. Nous jouons un rôle d'intermédiaire entre notre distributeur et les petits éditeurs. Au départ, nous vendions des publications pour environ 1000 \$ par année alors que nous atteignons maintenant 50 ou 60 fois ce chiffre

de vente annuellement. Évidemment, c'est minuscule dans la chaîne du livre, mais nous avons rejoint des clientèles nouvelles. Il y a des gens en librairie qui découvrent des ouvrages de centres d'artistes et qui les achètent. Nous avons aussi une librairie en ligne et nous invitons tout groupe en art actuel à y présenter ses publications.

Andréanne Roy

Pouvez-vous nous parler des projets de développement international mis en place par le RCAAQ?

Bastien Gilbert

Les centres d'artistes mettent sur pied des projets de développement international depuis un moment déjà. Certains ont des réseaux extrêmement importants, dont quelques-uns ont même influencé l'expression artistique dans le monde entier (par exemple le centre Le Lieu à Québec et son rôle dans la performance). Il est possible d'obtenir de l'aide financière pour des projets à l'étranger, mais encore faut-il que ces projets soient déjà engagés. Notre objectif est de jouer en amont, d'aller là où il n'y a pas de projet et de travailler collectivement afin d'obtenir davantage de visibilité.

Nous avons commencé à l'été 2007 avec le « Grand Tour » : Venise, Kassel, Munster. Nous avons ensuite organisé une mission autour de la Biennale de São Paulo. Présentement, nous travaillons à l'organisation d'une troisième mission qui aura lieu en Amérique latine, principalement à Santiago et à Buenos Aires. L'objectif est de participer à des événements où il y a une importante validation internationale de réputations d'artistes, puisque ces projets sont également liés au développement de notre marché de l'art. Nous espérons développer des projets collectifs d'une certaine ampleur avec l'étranger. Puisque bien souvent il n'y a pas d'équivalent à l'étranger des centres d'artistes tels qu'ils existent ici, les projets sont réalisés en partenariat avec des organisations publiques. En France, notamment, nous nous situons plus près des centres d'art, des musées, des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Nous sommes en mesure de susciter l'intérêt d'interlocuteurs étrangers d'importance.

De plus, nous œuvrons actuellement à l'organisation d'un congrès international avec l'association Res Artis, basée à Amsterdam,

qui tiendra son congrès annuel à Montréal et Québec du 6 au 10 octobre 2010. Cela permettra aux responsables de résidences de l'étranger de venir faire connaissance des scènes montréalaise et québécoise. C'est une nécessité de faire sortir nos artistes, puisque nous n'arrivons pas à les faire vivre. Nous sommes un petit pays et les moyens sont limités, mais nous devons faire en sorte d'atteindre la scène internationale. Les échanges internationaux se développent et l'accueil d'artistes en résidence est très important aujourd'hui.

Andréanne Roy

Lors des audiences du comité L'Allier, mis en place par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de préparer les modifications à la Loi sur le statut de l'artiste, plusieurs dissensions sont apparues entre le RCAAQ et le RAAV. Les désaccords touchant notamment les droits d'auteur et les redevances liés à l'exposition semblent créer un fossé important entre les diffuseurs et l'association d'artistes. Le RAAV demande la signature d'ententes collectives par le RCAAQ et la Société des musées québécois pour l'ensemble de leurs membres. En quoi le RCAAQ s'y oppose-t-il ?

Bastien Gilbert

Le droit d'auteur dont nous parlons ici, c'est-à-dire le droit d'exposition, est reconnu par la Loi canadienne sur les droits d'auteur depuis 1988. Celle-ci oblige les diffuseurs à verser le paiement d'un droit lorsqu'il y a exposition pour des fins autres que la vente et la location. Cette loi ne prévoit pas de barèmes fixes, mais des barèmes recommandés. Ceux-ci sont traditionnellement recommandés au Québec et au Canada par le CARFAC (Canadian Artists' Representation / Front des artistes canadiens), avec qui le RAAV a fait alliance depuis que ce dernier assure la représentation des artistes au Québec. Le RCAAQ a toujours incité ses membres à payer les barèmes recommandés. Cependant, nous ne sommes pas un ordre professionnel avec un caractère obligatoire, mais bien un organisme de service et de représentation, d'où la divergence fondamentale qui est apparue avec le RAAV lorsqu'il est intervenu auprès de nous pour signer une entente collective au nom de nos membres.

Nous ne reconnaissons pas au RAAV la légitimité d'intervenir dans le contrat signé entre l'artiste et le diffuseur. Nous avons rédigé avec leurs conseils des contrats types qui visent le respect des droits des artistes. Ces contrats stipulent entre autres que le centre d'artistes prend à sa charge un certain nombre d'obligations qu'entraîne une exposition. Nous soutenons ainsi l'artiste en lui assurant un lieu professionnel pour présenter son travail, en effectuant un travail de communications publiques et en éditant des publications. Un artiste qui expose dans un centre d'artistes entre dans un système professionnel, il reçoit une validation importante. C'est en ce sens que nous soutenons la pratique et les artistes, même si évidemment nous ne leur assurons pas le revenu que l'ensemble des artistes devraient avoir. Le RAAV est entré en conflit avec nous notamment à la suite du mémoire dans lequel il demande au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) l'augmentation des bourses aux artistes et la diminution du financement aux centres d'artistes. C'est mal comprendre ce que nous faisons et supposer que nous vivons grassement. Il faut rappeler que les salaires dans les centres d'artistes sont encore très bas.

Andréanne Roy

C'est donc un conflit où les valeurs associatives et communautaires du RCAAQ s'opposent à l'organisation syndicale prônée par le RAAV ?

Bastien Gilbert

Notre divergence avec le RAAV s'exprime en effet sur un métalangage : le langage syndical contre le langage associatif. Le RAAV propose un système semblable à celui existant dans le secteur des arts de la scène avec l'Union des artistes. Ce système comprend des associations d'artistes, qui sont assimilées à des travailleurs, et des associations de producteurs ou de diffuseurs, qui sont assimilées à des employeurs. Ces associations discutent ensemble des conditions minimales qui seront accordées aux artistes. Le système des arts visuels est différent puisque nous ne sommes pas dans le monde du travail. L'artiste qui vient exposer dans un centre d'artistes ne vient pas travailler, il vient diffuser son œuvre ou encore il vient la fabriquer. Voilà pourquoi la Loi sur le statut de l'artiste indique bien qu'il s'agit de l'artiste en arts visuels et de son contrat individuel avec le diffuseur. Nos inter-

locuteurs du RAAV assimilent les diffuseurs à un groupe puissant face à un artiste démuné. Le RAAV a un discours globalisant, il travaille pour que les revenus de l'ensemble des artistes en arts augmentent. Il va jusqu'à dire que tous les artistes devraient être membres du RAAV et que, s'ils ne le sont pas, ils devront lui payer des redevances pour exposer dans un lieu public. Cette hypothèse soulève énormément de doutes dans notre milieu.

Andréanne Roy

Le RAAV propose une réflexion visant un «équilibre des investissements de l'État dans la 'vitrine' des arts visuels, c'est-à-dire la diffusion de type muséal [y compris les centres d'artistes] où il n'y a pas de vente d'œuvres, et la diffusion commerciale proprement dite». Quelle est la position du RCAAQ à ce sujet?

Bastien Gilbert

Le RAAV demande des mesures fiscales pour lesquelles nous n'avons aucune objection. Le soutien aux galeries provient essentiellement de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles), qui donne la même somme depuis 25 ans, bien que le marché de l'art ait explosé. Le marché de l'art contemporain aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qu'il était en 1985 avec les foires et les grands événements internationaux. Il y a des sommes incroyables qui s'échangent dans les foires et il semble que la SODEC ne soit pas au courant de ce changement. Le milieu doit donc faire les démarches nécessaires auprès du ministère pour que des sommes plus importantes soient consacrées par la SODEC pour soutenir le marché de l'art. C'est donc l'AGAC (Association des galeries d'art contemporain) qui doit faire ces démarches.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il faille investir davantage dans ce secteur. Mais comment? Est-ce uniquement pour aider les galeristes à aller à l'international? Il est difficile de répondre à cette question puisque nous n'avons aucun chiffre, aucune donnée. Une étude sur le marché de l'art est commandée depuis un an au moins par les responsables gouvernementaux (CALQ, SODEC et MCCCCF), mais nous n'en avons aucune nouvelle. Il serait nécessaire d'éclaircir plusieurs points qui demandent à être examinés de plus près et qui ne le sont pas.

Andréanne Roy

Entrevoyez-vous des transformations importantes pour le futur des centres d'artistes?

Bastien Gilbert

L'un des enjeux importants pour les centres d'artistes montréalais concerne l'acquisition de leurs propres espaces. En région et à Québec, les centres d'artistes sont souvent propriétaires, alors qu'ils sont pratiquement tous locataires dans la métropole. Il y a le projet Imago, dans ce qui s'appelle le 2-22 (coin Saint-Laurent et Sainte-Catherine), qui réunira Vox, Artexste et Studio XX. Autour du centre Clark se développe également un projet d'acquisition.

Bonne nouvelle, l'art actuel semble de plus en plus reconnu tel un instrument de prestige pour les municipalités. De plus, celles-ci sont davantage conscientes de l'importance des centres d'artistes sur la scène artistique. Nous avons vu, au cours des dernières années, des municipalités aider à la mise sur pied d'un centre d'artistes, dont Rimouski avec Caravansérail. Les municipalités sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'avoir des artistes chez elles. En théâtre ou en cinéma ce n'est pas toujours simple, puisque cela requiert des organisations souvent considérables et coûteuses. La plupart des centres d'artistes fonctionnent encore avec moins de 100 000 \$! Les retombées sont autrement plus considérables que les coûts occasionnés. Nous persistons à dire qu'il n'en coûte pas cher aux municipalités d'introduire de l'art chez elles, et de l'art d'un calibre très élevé.

Évidemment, l'avenir passe par l'amélioration du financement. L'État nous pousse à nous tourner vers le financement privé, avec entre autres le programme Placement Culture. J'ignore quel est l'avenir de cette formule, mais elle tend à se mettre en place et à se développer chez certains centres.